

MAIRIE DE CANAULES ET ARGENTIÈRES

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 novembre 2020

Ordre du jour :

1. Décisions modificatives M14 et M49
2. Délibération passage nomenclature développée (+500 habitants)
3. Indemnité des agents recenseurs pour le recensement de la population 2021
4. Questions diverses

Présents : M Robert CAHU, Mme Marie TOUREL, Mme Sylvie LOVOTTI, Mme Maria FELINES, Mme Sylvie VIGNE, M Jean-Marc FROMENT, M Sinsay PHOTHIRATH, M Étienne DÉJARDIN, Mme Catherine PRAVIN, M Olivier WERMUTH

Pouvoirs : M Bruno COLIN à M Olivier WERMUTH

Secrétaire de séance : M Olivier Wermuth

Ouverture de la séance à 18H35.

Avant d'entamer l'ordre du jour M le Maire propose de faire un point concernant l'intercommunalité

SIRP :

Marie Tourel intervient en tant que présidente du SIRP :

- Assez lourde charge de prise en main par la nouvelle présidence.
- L'association "Les Francas" prendra en charge l'intégralité de la gestion des activités périscolaires à partir du 1^{er} janvier 2021.

SCoT : Schéma de cohérence territoriale.

- Réunion de travail tenue à Canaules avec le vice-président en charge de l'Aménagement de l'espace (Cyril Moh, élu de St Hippolyte du Fort) et le directeur du pôle aménagement de la CCPC (Laurent Caillet) en présence de 7 élu.e.s de Canaules et Mme Portmann. Réunion riche et utile.
- Il a été mis l'accent sur l'importance du coût de la station d'épuration qui est prévue pour 800 habitants, d'où une nécessité de dynamique démographique du village, sur sa dynamique artisanale, associative et culturelle.
- Le CR de cette réunion sera transmis.
- Présentation par l'Agence d'Urbanisme au Conseil communautaire du 18/11 d'un pré diagnostic. Le document sera transmis dès réception.

Tourisme :

- Réorganisation de l'Office du tourisme : maintien d'un seul bureau (à Sauve), mise en place de bornes d'information dans les communes où existait un bureau.
- RLESI (réseau local d'espaces sites et itinéraires) : courrier envoyé à la CC suite à la non délibération par le CM du 15 octobre sur le RLESI. Ce dossier est traité par la vice-présidence chargée du tourisme.

Passage à l'ordre du jour :

1. BUDGET COMMUNAL : DÉCISIONS MODIFICATIVES

Les décisions modificatives permettent de modifier, en plus ou en moins, les montants de crédits prévus au budget. En général il s'agit de la réallocation interne de montants.

Pour la M14

Il est demandé de regrouper des comptes de dépense pour les aligner sur les codes du budget :

6451	- 225,32
6454	-32,11
6450	257,43
623	+5 000,00
6232	-5 000,00
622	+1500,00
6226	-800,00
6225	-700,00

6061	+6 500,00
60612	-6 500,00

Pour la M49

1641 / 040	-30 263,22 Emprunt
1641 / 16	+30 263,22 Emprunt : après régularisation (erreur de saisie)
2158	-7 000,00 Investissements réalisés
2315	+7 000,00 Investissements en cours

Vote pour : 11

2. APPLICATION D'UNE NOMENCLATURE DE COMPTES DÉVELOPPÉE

Nous utilisons actuellement la nomenclature standard des comptes des communes de moins de 500 habitants. Il est possible d'utiliser une nomenclature plus développée, sous réserve que le Conseil Municipal délibère en ce sens. L'avantage de comptes plus développés est de faciliter un suivi plus fin de certaines dépenses.

Demandes complémentaires :

- Quelle possibilité de choisir les nomenclatures développées qui nous intéressent si on utilise la nomenclature des communes de plus de 500 habitants ?
- Quelle possibilité de démarrer la comptabilité M57 en tant que commune pilote en 2021 ?

Vote pour : 11

3. INDEMNITÉ DES AGENTS RECENSEURS

Sans objet, le recensement étant reporté à 2022 à cause de la Covid 19.

4. QUESTIONS DIVERSES

- Multi service : le projet est agréé par l'association "1000 cafés ". A charge de trouver un architecte pour les plans, faire réaliser les travaux nécessaires et trouver les financements de l'opération. Réunir la commission Projets de village.
- PLU : le groupe de travail "urbanisme aménagement" a pour tâche sa mise en place en parallèle avec celle du SCoT.
- Chemin vert : le groupe de travail "urbanisme et aménagement" se réunit vendredi 27 novembre avec le directeur (Sébastien Brujas) de la maîtrise d'œuvre CEREG qui a été choisi pour la réalisation du projet.
- Hygiène Sécurité : toute intervention au niveau de l'école doit faire l'objet d'une demande auprès de la directrice de l'école et avis du SIRP.
- Eclairage public : Dans le cadre de la rénovation de l'éclairage public, ont été évoqués, le remplacement des sources lumineuses par des lampes led, le choix de sources directives vers le bas et non sur les façades et fenêtres, ainsi que la mise en valeur du temple, de la mairie et de sa place.
- Noël CCAS : En ces temps de confinement, la préfecture interdisant les rassemblements, le CCAS a dû annuler le marché de Noël et toute distribution présentielle de cadeaux.
- Le CCAS a toutefois tenu à faire un cadeau aux jeunes canaulois(es), jusqu'à 14 ans. Ils et elles pourront choisir un livre à la librairie Sauramps à Alès. Un bon d'achat (10€) est à retirer à la mairie de Canaules, Foyer Gabriel Péri, le samedi 12 décembre de 10 à 12 h ou de 14 à 16 h.
- Pour les ainé(e)s à partir de leur 70ème printemps, le CCAS, faute de pouvoir organiser le traditionnel repas, tient à distribuer un colis de Noël. Pour le recevoir, s'inscrire à la mairie, avant le 11 décembre 2020.
- Si vous n'êtes pas intéressé(e)s, merci de le signaler à la mairie, car le CCAS a choisi d'en faire profiter une association d'un village voisin, éprouvé par les dégâts dus aux récentes inondations du Gard, en lui remettant le double de la valeur en euros de votre colis.
- Décorations de Noël : La mairie a planté un grand sapin près de l'aire de jeux des enfants (coté Grange). Tous les canaulois sont invités à venir le décorer pour les fêtes en apportant leurs idées et leurs décorations.
- La mairie et le CCAS vont aussi participer à la décoration de la cour de l'école, côté place du village.

- Chats errants : Olivier Wermuth évoque, à nouveau, le problème des chats errants dans le village. Une réunion pour faire un point précis sur la situation sera fixée très prochainement.

L'ordre du jour ayant été épuisé Monsieur le Maire clôt la séance à 20h45.

Le secrétaire de séance, Olivier Wermuth.